



2016

# BREVES DE CE

13 juin

Nous avons procédé lors de la séance de CE du 13 juin 2016 aux votes concernant **le budget prestations du CE**. Cette opération a nécessité plusieurs votes intermédiaires, dont nous vous livrons l'aboutissement :



**Catherine  
GELY**

## Critères de répartition des aides

La CFE CGC Métiers de l'emploi a voté pour la prise en compte du **revenu annuel de l'agent** (net imposable sur le BS de décembre 2015) = 10 voix pour et 9 contre.



**Sandrine  
MAVERAUD**

## Vote pour les tranches

La CFE CGC Métiers de l'emploi a voté pour 4 tranches = A de 1 à 20999, B de 21000 à 30999, C de 31000 à 40999 et D plus de 41000 euros



**Nathalie  
DIDIER**

## Affectation du budget à trois pôles

50% agents / 40% enfants / 10% activités récréatives : 14 voix favorables dont la CFE CGC métiers de l'emploi sur 19



**Pascale  
RAGIMBEAU**

## Dotations enfants

14 voix dont la CFE CGC métiers de l'emploi favorables pour :

**0 à 3 ans** => 142 300 euros  
600 / 500 / 400 / 300 euros (sur justificatifs, avec au choix les frais de garde, les activités...etc.)

**4 à 18 ans** => 1 140 000 euros  
400 / 340 / 270 / 200 euros

**18 à 26 ans** => 105 000 euros  
200 / 160 / 130 / 100 euros (sur justificatif de scolarité et de rattachement fiscal).

**Enfants handicapés** : la CFE CGC a marqué son souhait qu'une dotation enfants handicapés existe en tant que telle, et ne suive donc pas le fonctionnement de la Commission Secours, car celle-ci doit être consacrée à une aide à caractère exceptionnel (situation ne correspondant pas à la prise en charge d'un enfant handicapé).

Reliquat (colonies de vacances, fin d'année...etc.)

## Conditions d'accès à la dotation des 4 à 18 ans



**Jérôme  
DULION**

La CFE CGC métiers de l'emploi s'est opposée notamment pour des règles URSSAF, à l'absence de fourniture de justificatifs en cas de demande de chèques vacances : proposition adoptée par 10 voix contre 9.

## Information des agents sur la nécessité de conserver les justificatifs en cas de contrôle URSSAF



**Gérald  
CAPEL**

Proposition non adoptée par 10 voix contre, 9 pour (La CFE CGC métiers de l'emploi était pour).

## Autres

Débat non abouti (pas de vote) pour les CDD, en revanche Mr Rozé s'engage à nous fournir une estimation des CDD et services civiques présents dans l'établissement.

Vote favorable sur la dotation enfants handicapés (reconnaissance MDPH) limitée à 18 ans 150 euros sur 10 mois sur justificatifs (abstention de la CFE CGC métiers de l'emploi dans l'attente des règles URSSAF).



**Véronique  
MENVIELLE**